



# Soprorente

Bulletin trimestriel d'information 14-02 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014

Valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2014

## LE TRIMESTRE EN BREF

► Acompte sur dividende :

**3,50€ par part**

► Dernier prix d'exécution de la part :

**221,90€**

► Taux d'occupation financier (TOF) :

**79,40%**

► Nombre d'immeubles :

**23**

► Loyers facturés :

**1 M€**

► **2** congés

► **1 928** associés

## ► ACTUALITÉS DE VOTRE SOCIÉTÉ

### ► LE POINT SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Toutes les résolutions ont été approuvées par les assemblées générales ordinaire du 4 juin et extraordinaire du 30 juin, à l'exception de la 13<sup>ème</sup> résolution « Commission d'acquisition et de cession d'actifs immobiliers ».

En conséquence de ces décisions, les statuts de votre SCPI prennent en compte l'évolution des textes légaux et la renumérotation d'articles du COMOFI (Code Monétaire et Financier), relevant principalement de la transposition de la Directive AIFM en droit français et des mesures de modernisation des règles de gestion des SCPI.

L'assemblée générale ordinaire a nommé 6 membres du Conseil de surveillance de votre SCPI, qui se compose comme suit : Gabriel Schreiber, Sylvie Boyer-Nardon, Daniel Davron, François Ferrus, Olivier Giorgietta, Thierry Oudin, Martine Vincent, Patrick Wasse, Monceau Retraite & Épargne.

### ► DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu est effectué sur les produits de placement à revenu fixe avant leur versement et sauf demande de dispense. Deux cas de dispense sont prévus par la loi : un revenu fiscal de référence inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de vos intérêts au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette règle s'applique aux intérêts des produits financiers de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr), onglet « télécharger la documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 3).

**Les associés concernés, pour 2015, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2014 à l'adresse suivante :**

**BNP Paribas REIM France / Direction clients  
167 quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy les Moulineaux Cedex**

## ► DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

Date de paiement : 25 juillet 2014	Pleine jouissance
<b>Acompte 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 en euros/part*</b>	3,50 €
<b>Dont revenus de capitaux mobiliers</b>	0,02488 €
<b>Prélèvements sociaux (15,5 %)</b>	NS
<b>Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR** et prélèvement sociaux (39,5 %)</b>	NS

Prévision de distribution 2014 :  
entre **14,20€/part**  
et **14,60€/part**



\* La prévision de distribution 2014 est maintenue à 14,50€ par part (dans la fourchette ci-dessus) dont 2,50€ par part au titre de plus-values.

\*\* Sauf cas de dispense justifié.

## ACQUISITION / CESSION

Il n'y a eu ni acquisition ni cession au cours du trimestre.

## L'ACTIF DU TRIMESTRE

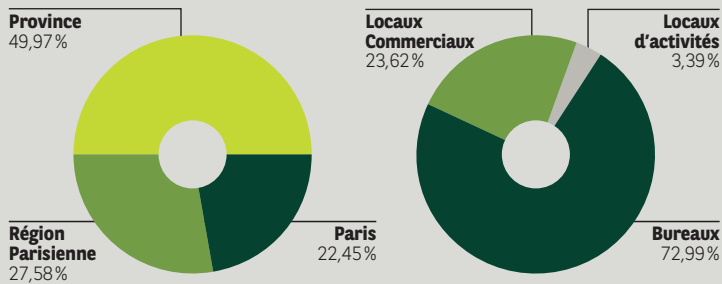


► **36, rue du Bac**  
**75007 Paris**  
313 m<sup>2</sup> loués  
à Tectona

## ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

► 2 congés : **634 m<sup>2</sup>**    ► Total des loyers des congés : **87 K€**

## RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 30/06/2014\*



\* en % des valeurs vénales au 31/12/2013 corrigées des acquisitions et des cessions.

## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2013

Capital statutaire :	36 912 015 €	Valeur de réalisation :	61,86 M€ 256,41 €/part
Nombre de parts :	241 255	Distribution 2013 :	12,70 €/part et 2,50 € par part au titre de plus-values
Nombre d'associés :	1 929	TOF au 31/12/2013* :	87,2 %
Valeur vénale :	53,15 M€ 220,28 €/part	Surface :	37 252 m <sup>2</sup>

\* Taux d'occupation financier, déterminé selon la méthode ASPIM.

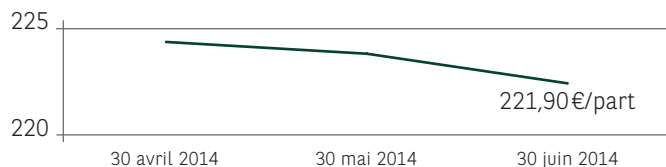
## LE MARCHÉ DES PARTS

Transactions réalisées au cours du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	
Nombre de parts échangées	862
Prix d'exécution moyen, net vendeur	224 €/part
Dernier prix d'exécution (30/06/2014)	221,90 €/part
Dernier prix acquéreur*	245,58 €/part

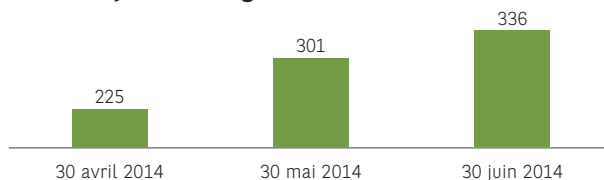
\* Dernier prix d'exécution, augmenté du droit d'enregistrement de 5% et de la commission de gestion.

Ordres en cours au 30 juin 2014	
Nombre de parts à la vente	2 514
En % du nombre total de parts	1,04 %
Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en % du capital)	0,65 %

### Évolution du prix d'exécution au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014

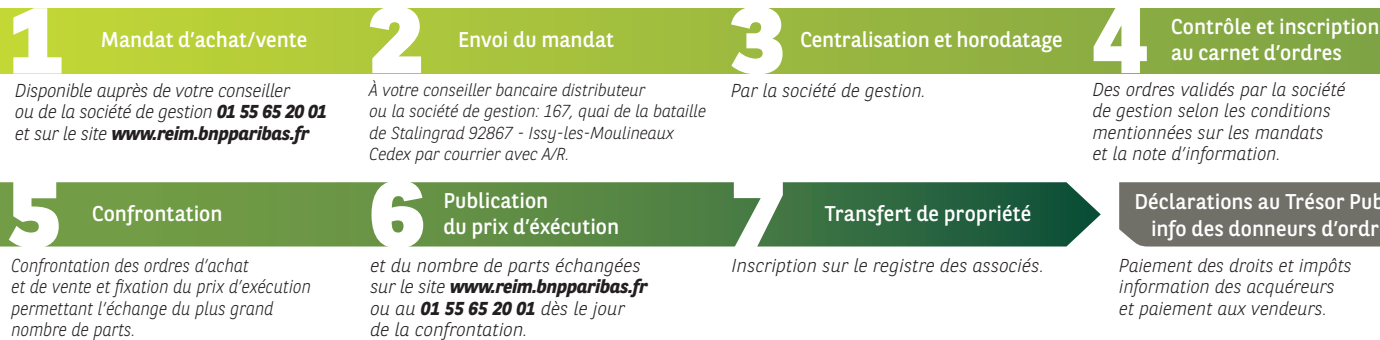


### Nombre de parts échangées au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014



## FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr) et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.



La SCPI	Fixation du prix d'exécution	Règles de jouissance
Sopronente	Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h.  Prochaines dates : 31/07 - 29/08 - 30/09 - 31/10	Dans le cas d'un achat au cours des deux premiers mois du trimestre civil, l'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre. Dans le cas d'un achat au cours du 3 <sup>e</sup> mois, c'est le vendeur qui conserve la jouissance des parts sur la totalité du trimestre.

**Précision** - L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014 a approuvé une rémunération de la société de gestion sur réalisation de parts sociales de 4% HT du prix de la transaction pour les cessions réalisées sur le marché secondaire de la SCPI et de 75€ HT par dossier pour tout autre transfert.

**La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.**

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion ([www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr)) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

Visa de l'AMF à la note d'information de Sopronente : SCPI n°09-05 en date du 3 mars 2009  
BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070000031 du 1<sup>er</sup> juillet 2007  
167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex  
Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54  
Site web : [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr) / Messagerie : [reim-bnpparibas@bnpparibas.com](mailto:reim-bnpparibas@bnpparibas.com)



**BNP PARIBAS  
REAL ESTATE**

L'immobilier d'un monde qui change

[www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr)

